



Auto-exclusion volontaire des établissements de jeu

INFORMED GAMBLING

Juillet 2026

Qu'est-ce que l'auto-exclusion volontaire?

Un moyen d'aider les gens à respecter leur décision de prendre une pause du jeu.

Établissements de jeu

Si vous vous inscrivez à l'auto-exclusion volontaire en personne, vous vous engagez à ne pas entrer dans les lieux suivants :

- Le Club Regent Casino et le Event Centre
- Le McPhillips Station Casino
- Le Shark Club Gaming Centre
- Tout établissement de jeu futur exploité par Manitoba Liquor & Lotteries

Vous ne pourrez pas non plus jouer sur PlayNow.com pendant toute la durée de votre exclusion. Si vous disposez déjà d'un compte PlayNow.com, celui-ci sera fermé.

PlayNow.com

En vous inscrivant à l'auto-exclusion volontaire en ligne, vous vous engagez à ne plus accéder au site PlayNow.com.

L'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com ne s'applique pas aux établissements de jeu. Si vous souhaitez aussi les exclure, vous devez le faire séparément.

Comment puis-je demander une auto-exclusion volontaire?

Demandez à n'importe quel employé de vous diriger vers le service de sécurité ou un gestionnaire.

Vous pouvez également vous inscrire sans vous présenter au casino. Contactez le bureau de la sécurité d'entreprise de Manitoba Liquor & Lotteries au 204-957-2500, poste 8468, pour prendre rendez-vous.

Pour vous exclure uniquement de PlayNow.com, connectez-vous à votre compte PlayNow.com. Dans la section « Mon compte », sélectionnez « Auto-exclusion ». Les écrans vous guideront tout au long de la procédure d'auto-exclusion.

Que se passe-t-il lorsque je m'inscris?

Si vous choisissez de vous auto-exclure des établissements de jeu, vous serez invité(e) à rencontrer un gestionnaire et un agent de sécurité. Ces personnes comprennent la décision difficile que vous prenez et vous apporteront tout le soutien possible. Vous pouvez également bénéficier d'un accompagnement des conseillers Informed Gambling, lorsque ce service est offert.

Vous devrez présenter une pièce d'identité officielle délivrée par le gouvernement avec photo, et sur laquelle figure votre signature. Cela comprend le permis de conduire, le passeport ou toute autre pièce d'identité. Vous devrez signer le formulaire de demande d'auto-exclusion volontaire et vous faire prendre en photo.

Ces renseignements personnels sont recueillis et utilisés dans le cadre de la gestion de l'auto-exclusion volontaire conformément à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Que se passe-t-il une fois mon inscription terminée?

Si vous vous êtes inscrit dans un établissement de jeu, la photo et les renseignements que vous avez fournis seront utilisés pour tenter de vous identifier pendant la durée de votre exclusion. Malgré cela, il ne faut pas vous attendre à ce que nous puissions vous identifier ou vous empêcher d'entrer ou de jouer.

Si vous êtes détenteur d'une Carte Club, vous ne bénéficierez plus d'aucun statut de fidélité ni d'aucun avantage associé. Vous pouvez être retiré des programmes de marketing, mais rien ne garantit que vous ne recevrez plus de communications marketing et promotionnelles.

Si, au moment de votre exclusion, vos points de joueur atteignent une valeur d'au moins 5 \$, le montant sera converti en carte cadeau qui vous sera envoyé par la poste. Les points de joueur dont la valeur est inférieure à 5 \$ seront supprimés.

Si vous choisissez de vous auto-exclure de PlayNow.com, votre compte sera annulé et vos fonds de joueur non utilisés vous seront versés. Les fonds promotionnels ajoutés à votre compte ne pourront plus être utilisés.

Combien de temps durera mon auto-exclusion?

C'est à vous de décider de la durée de l'exclusion. Vous pouvez choisir parmi un minimum de :

- 6 mois
- 2 ans
- 1 an
- 3 ans

L'auto-exclusion dans les établissements de jeu prend effet immédiatement. Votre compte PlayNow.com sera fermé peu après le traitement de votre demande d'exclusion.

Que se passe-t-il à la fin de mon auto-exclusion?

Vous pouvez décider de ne plus vous rendre dans aucun établissement de jeu ou sur PlayNow.com. Si tel est le cas, aucune démarche n'est requise de votre part et vous resterez inscrit(e) à l'auto-exclusion volontaire.

Pour mettre fin à votre auto-exclusion volontaire, vous devez :

1. attendre la fin de la période d'auto-exclusion que vous avez choisie;
2. suivre la formation *Pause and Plan: After Your Voluntary Self-Exclusion Ends* (cours offert gratuitement sur <https://pauseandplan.mbl.ca>). Manitoba Liquor & Lotteries vous recommande de suivre cette formation au cours des derniers mois de votre période d'exclusion;
3. envoyer une demande écrite à MBLL pour demander la levée de votre exclusion; et
4. attendre que MBLL vous informe par écrit que votre exclusion a été levée.

Que se passe-t-il si je ne respecte pas mon engagement?

L'auto-exclusion volontaire n'est efficace que si vous respectez votre engagement de ne pas vous rendre dans un établissement de jeu et de ne pas accéder à votre compte sur PlayNow.com pendant la durée de votre inscription. Si vous pénétrez dans un établissement alors que vous êtes inscrit(e) et que vous êtes identifié(e), on vous demandera de quitter les lieux.

Si vous jouez en violation de votre exclusion, vos pertes ne vous seront pas remboursées et vous ne pourrez pas percevoir de gains ni recevoir de crédits, de jetons ou de bonus.

Pour envoyer votre demande écrite

Vous pouvez envoyer votre lettre signée de l'une des deux façons suivantes :

1. PAR LA POSTE

Sécurité d'entreprise

Manitoba Liquor & Lotteries
1390, avenue Pacific
Winnipeg (Manitoba)
R3E 3R9

N'oubliez pas d'indiquer votre adresse de retour. Sans cela, nous ne pouvons pas traiter votre demande.

2. PAR COURRIEL

VSE@mbll.ca

Une lettre signée est requise. Numérisez votre lettre signée et envoyez-la en pièce jointe avec votre courriel.

Veillez prévoir environ une semaine ouvrable pour le traitement de votre demande.

Puis-je exclure mon conjoint ou ma conjointe, ou un membre de ma famille?

Il est tout à fait compréhensible de vouloir aider un proche qui nous semble éprouver des problèmes liés au jeu. Toutefois, seule la personne souhaitant s'auto-exclure peut s'inscrire. Personne ne peut prendre cette décision à sa place.

Si vous vous inquiétez au sujet du comportement de jeu d'une personne, **la ligne d'aide sur le jeu, accessible 24 heures sur 24, gratuite et confidentielle, au 1-800-463-1554**, peut vous apporter un soutien et vous orienter vers des services d'aide.

Vous souhaitez en savoir plus?

Rendez-vous sur informedgambling.ca/fr

Appelez la ligne d'aide sur le jeu. Ce service est gratuit, confidentiel et accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en plusieurs langues.

1-800-463-1554



Vous pouvez obtenir de l'aide

Les personnes qui bénéficient d'un accompagnement psychologique pendant la période d'auto-exclusion volontaire augmentent leurs chances de réussir à reprendre le contrôle de leur comportement de jeu.

Pour plus de renseignements sur les traitements et l'accompagnement en matière de jeu au Manitoba, appelez la **ligne d'aide sur le jeu**, accessible 24 heures sur 24, gratuite et confidentielle, **au 1-800-463-1554**.

Auto-exclusion volontaire des magasins d'alcools

Si l'alcool a des répercussions négatives sur votre vie, nous proposons également l'auto-exclusion volontaire des magasins d'alcools dont l'accès est contrôlé.

Rendez-vous à l'adresse <https://www.drinksense.ca/fr/aev> pour plus de renseignements.

Centres Informed Gambling

Le McPhillips Station Casino
204-985-1240

Le Club Regent Casino
204-985-0419

informedgambling.ca/fr